

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



LE RALLYE-CHAMBLY, A S. A. LE PRINCE MURAT, EN FORÊT DE CHANTILLY
LE DÉPART POUR L'ATTAQUE

CHRONIQUE

Les Allemands viennent de suivre l'exemple qu'avaient donné l'an dernier les Anglais et de supprimer toutes les courses d'une distance inférieure à 1.000 mètres. Le comité technique de l'Union-Club de Berlin, qui joue de l'autre côté du Rhin un rôle identique à celui du Comité des Courses chez nous et du Jockey-Club en Angleterre, a, entre autres modifications apportées par lui ces jours-ci aux règlements généraux des courses allemandes, édicté un article aux termes duquel les handicaps ne peuvent être disputés sur une distance inférieure à 1.200 mètres et les épreuves à poids pour âge sur une distance inférieure à 1.000 mètres.

Notre réglementation française est à la fois plus et moins stricte. En ce qui concerne les handicaps, depuis longtemps, sinon depuis toujours, le minimum est fixé à 1.600 mètres ; mais pour les autres genres de courses, le point de départ est de 800 mètres. Sans doute, il serait sage à nous d'emboîter le pas sur ce terrain à nos voisins du Nord-Est et du Nord-Ouest : l'autorité de ces derniers mérite d'autant plus d'être prise en considération, qu'elle s'appuie sur une expérience toute récente, bien que renouvelée d'anciens usages. Pendant quatre ou cinq ans, les épreuves de 800 à 1.000 mètres, autorisées de nouveau après une assez longue interdiction, leur ont paru présenter tant d'inconvénients qu'ils s'en déclarent dégoûtés à tout jamais. Elles ne fournissent, à leurs yeux, aucun critérium de la valeur des concurrents, ni ne présentent aucun intérêt pour l'élevage ; elles ne sont propres, d'après eux, qu'à ruiner les jambes et le caractère des malheureux animaux soumis à ce genre d'exercice spécial, où le résultat se trouve trop souvent décidé par la bousculade du départ. Bien loin de ménager les moyens des jeunes chevaux et de constituer pour eux un apprentissage en vue des épreuves normales, elles ne peuvent que compromettre leur avenir, tout en donnant les idées les plus fausses sur leur mérite relatif actuel.

Ce qui est surtout inconcevable, on pourrait dire scandaleux, c'est le maintien de courses de ce genre au programme des réunions d'arrière-saison ; nous en avons encore eu malheureusement des exemples ces jours derniers à Maisons-Laffitte et à Saint-Cloud. La Société d'Encouragement hésitera peut-être — à cause des hippodromes de province, dont beaucoup se prêteront mal à une modification des parcours présentement adoptés pour les courses de deux ans — à prononcer la suppression totale des épreuves au-dessous de 1.000 mètres. Elle pourrait sans doute relever le minimum à 900 mètres ; elle doit en tout cas limiter cette tolérance aux mois de juillet et d'août ; à partir du 1^{er} septembre, il n'existe plus aucun prétexte à la continuation de ces acrobaties pernicieuses qui doivent être purement et simplement interdites.

Au cours de la discussion qui vient d'avoir lieu sur ce sujet à Berlin, on a rappelé que les épreuves de courtes distances ne sont le plus souvent qu'une occasion à Paris sans aucun intérêt pour l'élevage ; celui-ci ne peut tirer enseignement et profit que des épreuves à longue distance. En dépit de quelques exceptions, plus apparentes d'ailleurs que réelles, ce sont les chevaux de fond qui, seuls, font les bons étalons et contribuent au maintien ou à l'amélioration de la race. Sans doute, on pourra citer un certain nombre d'animaux qui, après avoir brillé uniquement sur les parcours brefs ou moyens, lèguent d'une manière générale à leurs produits non seulement de la qualité, mais de la tenue ; mais presque toujours, pour ne pas dire toujours, si l'on examine les choses de plus près, on s'aperçoit qu'il s'agit d'animaux qui n'ont même pas été essayés sur les longues distances ou qui n'y ont été risqués qu'au petit bonheur et sans l'entraînement préparatoire indispensable : rien d'étonnant s'ils ont échoué ; rien d'étonnant non plus si leurs aptitudes foncières se retrouvent dans leur descendance. Ces soi-disant sprinters sont en réalité des stayers ignorés ; en Angleterre, cela se présente fréquemment. Même chez nous, il est remarquable que nos vieilles races françaises se perpétuent surtout par ceux de leurs représentants qui avaient donné sur le turf les preuves les plus incontestables de tenue : les Monarque par la branche de Consul-Nougat, les Dollar par celles d'Androclès-Cambyse et d'Upas-Elf.

*
**

Le héros de la semaine en obstacles, le double vainqueur du

Prix Varaville et du Prix Georges Brinquant, Clitias, se rattache du côté maternel à Dollar et aussi à Vermout. Et, d'autre part, son origine ressemble étrangement à celle d'Ex Abrupto — qui a remporté dans le Prix de Nice une nouvelle victoire, grandement facilitée sans doute, il est vrai, par la chute d'Ismen — et qui a également pour père Lady Killer, tandis que sa mère remonte en ligne directe à la mère de Vermout, Vermeille.

C'est par une analogie d'un autre genre que peuvent être rapprochées deux des juments qui ont triomphé ces jours derniers à Auteuil, La Canche, gagnante du Prix Lotus, et Souvenance, gagnante du Prix de Châlons (cette épreuve pour les gentlemen a d'ailleurs fort bien réussi) : la fille de Railleur et celle de Chalet avaient passé quelques saisons au haras avant d'être remises à l'entraînement, on voit avec quel succès ! Toutefois, sauf erreur, Souvenance n'a pas eu de produit, tandis que l'autre jour La Canche se promenait dans le paddock escortée de sa pouliche de 1912. Leur cas d'ailleurs n'a rien de trop extraordinaire, et, au mois d'août dernier, à Deauville, nous avons vu mieux : Souk, puis sa mère Souridine ont disputé deux courses consécutives. Il y a quelques années, Solitaire a couru avec une de ses filles et, dans un passé plus lointain encore, il me semble entrevoir pareille aventure pour La Bultée.

*
**

Les dernières journées de la campagne de plat ont bénéficié d'un temps presque toujours favorable et ont donné lieu en général à des résultats très réguliers, mais par cela même prêtant peu aux commentaires. Il y a eu cependant lundi, à Saint-Cloud, une grosse surprise causée par un fils du Samaritain, Clephte, qui après avoir couru très obscurément à réclamer, a enlevé le Prix des Barrières à un lot que l'on croyait d'une moyenne très supérieure. Il ne l'a d'ailleurs emporté que de peu sur Cidaria, Imagier, Duras et Sainte-Vérène qui passaient le poteau tous quatre à peu près sur la même ligne. Pétrimolle avait profité de son avantage de poids pour battre nettement Spirt et Ambre II à Maisons dans le Prix Richelieu ; mais cette victoire n'en constituait pas moins une bonne note pour le lot du Prix de Saint-Firmin où la pouliche avait pris la seconde place derrière Hip. Un des vaincus de ce jour-là, Tom Barclay, a enlevé à son tour le Prix Chéri mercredi à Maisons, mais la société n'y était peut-être pas très relevée.

Les jeunes chevaux, représentés par Alba Rosa et Coq Hardi, avaient succombé contre Joseline II sur les 900 mètres du Prix Chêne Royal. En ce qui concerne les rencontres entre les vieux chevaux, on peut noter le succès enfin obtenu par Calvados III à Maisons dans le Prix de Colombelles contre la toujours et malheureuse Veillée, puis les deux victoires remportées à Saint-Cloud puis à Maisons par Courtisan II, et la continuation de la bonne forme de l'écurie Cheremeteff dont les représentants, Prédicator et Amabo, sont seuls restés en présence à la fin du Prix de Gaillon à Saint-Cloud.

INTÉRIM.

La mort vient encore de frapper douloureusement le *Sport Universel Illustré* et de creuser un nouveau vide dans notre Maison.

Après notre regretté Directeur, nous avons à déplorer la perte du baron Jacques de Longuerue, qui faisait partie de notre Conseil d'administration depuis 1901, et qui vient de mourir en son château de Bagneux, dans l'Indre.

Son aménité, la droiture de son caractère et la délicatesse de ses sentiments avaient su captiver la sympathie de tous ses collègues. Il apportait dans nos réunions un esprit toujours en éveil, à la recherche du mieux.

C'est un ami à l'âme loyale et au cœur d'or que nous perdons, et sa mort prématurée est un véritable deuil pour nous.

Puisse ce souvenir ému, auquel s'associeront tous ceux qui l'ont connu, atténuer et adoucir la profonde douleur de Mme de Longuerue et de sa famille, auxquelles nous offrons nos sentiments de respectueuse condoléance.

Le Sport Universel Illustré.

NOS GRAVURES

RICHARD CARTER JUNIOR, dont nous avons à déplorer la mort survenue durant la semaine dernière, comptait sans aucun doute parmi nos plus sympathiques et plus estimés entraîneurs.

Fils de T. R. Carter, frère d'Arthur et de Fred Carter, neveu de Richard Carter de Royallieu, il faisait partie de la grande famille des Carter qui, depuis la fondation des courses en France, y a tenu à peu près d'une façon constante une des premières places.

Homme de cheval de la plus grande valeur, entraîneur très expérimenté, Richard Carter junior avait débuté très jeune dans le métier et dès sa 20^e année mettait à son actif avec Beauminet et Versigny, à M. Lefèvre, le Prix du Jockey Club et le Prix de Diane.

Plus tard, entraîneur particulier de l'association Caillault-Portalès, il confirmait ses sensationnels débuts et remportait deux fois le Grand Prix de Paris avec Perth et Chéri, une fois le Prix du Jockey Club avec Perth, une fois le Prix de Diane avec Roxelane.

A la liquidation de l'écurie de M. Caillault il redevait entraîneur public et remportait la saison dernière avec Quelle est Belle II, à M. Belmont, son troisième Prix de Diane.

Macdonald II, Quérido, Roi Hérode et tout récemment encore Amoureux III sont, ajoutés à ceux que nous venons de publier plus haut, les noms les plus en vedette des pensionnaires que l'excellent entraîneur avait



L'ENTRAINEUR RICHARD CARTER JUNIOR
QUI VIENT DE MOURIR

présentés sur nos hippodromes. Victime ces derniers temps d'une chute de cheval qui avait nécessité une opération chirurgicale, Richard Carter junior a succombé des suites d'une crise cardiaque provoquée par le chloroforme. Il était âgé de 54 ans.

*
**

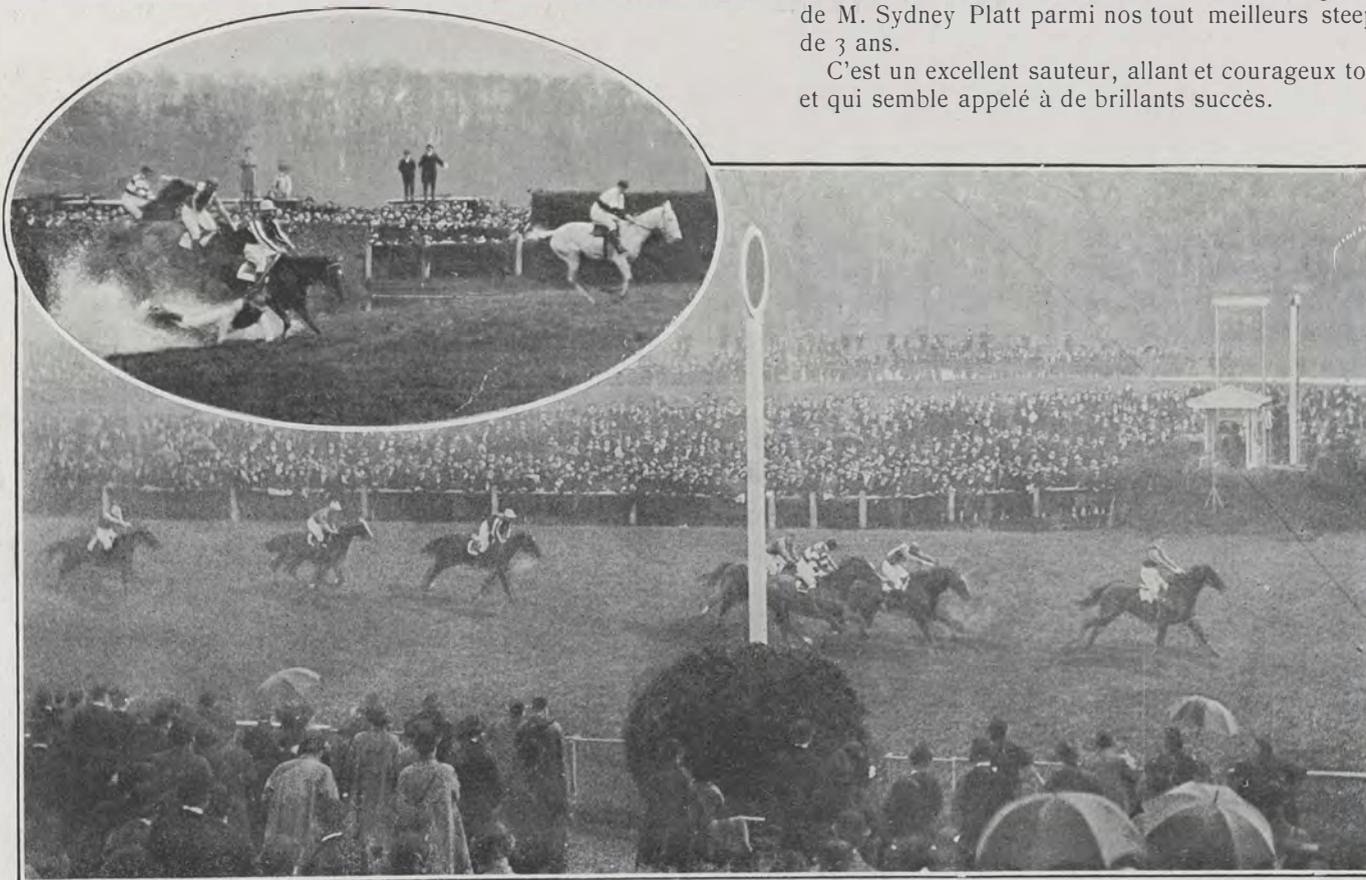
Le mauvais temps continue à sévir dans toute son horreur et la dernière réunion dominicale d'Auteuil fut gâtée par la pluie qui — ainsi que le prouvent les quelques photographies reproduites plus loin — fut loin d'épargner les deux belles épreuves portées au programme de cette réunion : le Prix de Châlons et le Prix Georges Brinquant.

LE PRIX DE CHALONS (steeple-chase 4.500 mètres, gentlemen-riders) mettait aux prises 10 concurrents pilotés par nos meilleurs gentlemen-riders qui se tirèrent brillamment du grand parcours d'Auteuil, rendu plus dur encore par suite du terrain des plus lourds. Après une course rondement menée par Or du Rhin III et Souvenance, cette dernière, fort bien montée par M. Brugère, s'assura aisément le meilleur, précédant d'une longueur et demie La Topaze, que suivaient Sinaï, Or du Rhin III et Vingt Hanaps.

LE PRIX GEORGES BRINQUANT (steeple-chase 3.500 mètres), dans lequel nos jeunes steeple-chasers abordaient pour la première fois la rivière des tribunes, vit en ligne neuf concurrents et se termina par la facile victoire de Clitias qui, confirmant ses victorieux débuts en steeple-chase, accomplissait un brillant parcours et l'emportait de six longueurs devant Lelio IV, Perdigail, Etrurie et Myrtil II.

Cette nouvelle et facile victoire de Clitias place le cheval de M. Sydney Platt parmi nos tout meilleurs steeple-chasers de 3 ans.

C'est un excellent sauteur, allant et courageux tout à la fois et qui semble appelé à de brillants succès.



Better

Waltzertraum

Vingt Hanaps

Or du Rhin III
Sinaï

La Topaze

Souvenance

AUTEUIL, 9 NOVEMBRE. — L'ARRIVÉE DU PRIX DE CHALONS
EN MÉDAILLON : LE SAUT DE LA RIVIÈRE DES TRIBUNES. — SANDOWN MÈNE DEVANT VINGT HANAPS, SERPENTEAU QUI TOMBE, LA TOPAZE ET SINAÏ

Les achats d'étalons commencés le 24 septembre à Bernay, se sont terminés au commencement de ce mois à Chantilly et à Maisons-Laffitte par les achats de pur sang. Parmi ces dernières acquisitions, signalons celle de MARTIAL III que nous reproduisons ci-dessous et qui fut acheté 90.000 francs à M. Lepetit.

Né en 1909 par Airlie et Gilia chez Mlle de Vanteaux, Martial III peut être considéré comme un de nos meilleurs représentants de cette génération.

Sur 37 courses disputées en 3 ans, il remporta 12 victoires et finit 15 fois placé, s'adjugeant le Prix des Haras Nationaux, le Prix Boïard, la Coupe d'Or, le Prix du Cèdre, et tout récemment encore le Prix Batschari à Baden-Baden, rapportant à son propriétaire 313.000 francs d'argent public.

D'un modèle irréprochable, de belle taille, avec une tête expressive et bien cravatée, une bonne épaule, la poitrine profonde et bien descendue, un dessus excellent, des reins solidement attachés, un arrière-main d'une force exceptionnelle, des jarrets larges, secs, bien dirigés, le nouveau sire des Haras respire la force, la puissance, la vitalité et

doit léguer à ses descendants cet influx nerveux et cette richesse physiologique qui fait les grands vainqueurs.

Petit-fils d'Ayrshire par son père Airlie et du Sancy par sa mère Gilia, Martial III réunit deux des sangs les plus fashionables d'Angleterre et de France.

Trois influences prépondérantes (Newminster, Thormanby et Galopin) dominent son pedigree qui nous paraît suffisamment souple pour fournir d'excellents résultats avec les descendantes d'Hermit, de Saint Simon, de Dollar ou d'Isonomy.

Il se rattache en effet par ses ascendants à la formule qui a donné en France, Le Samaritain, Mon Général, Maintenon, Quérido, Ex Voto, Alcantara II, Prestige; en Angleterre, Polymelus, Cicero et Roi Hérode.

Le nouvel étalon sera, nous en sommes sûrs, très

prisé des éleveurs, car son modèle et sa force font espérer de solides et beaux produits.

Martial III, acheté à Maisons-Laffitte, vient d'être dirigé sur le haras du Pin.

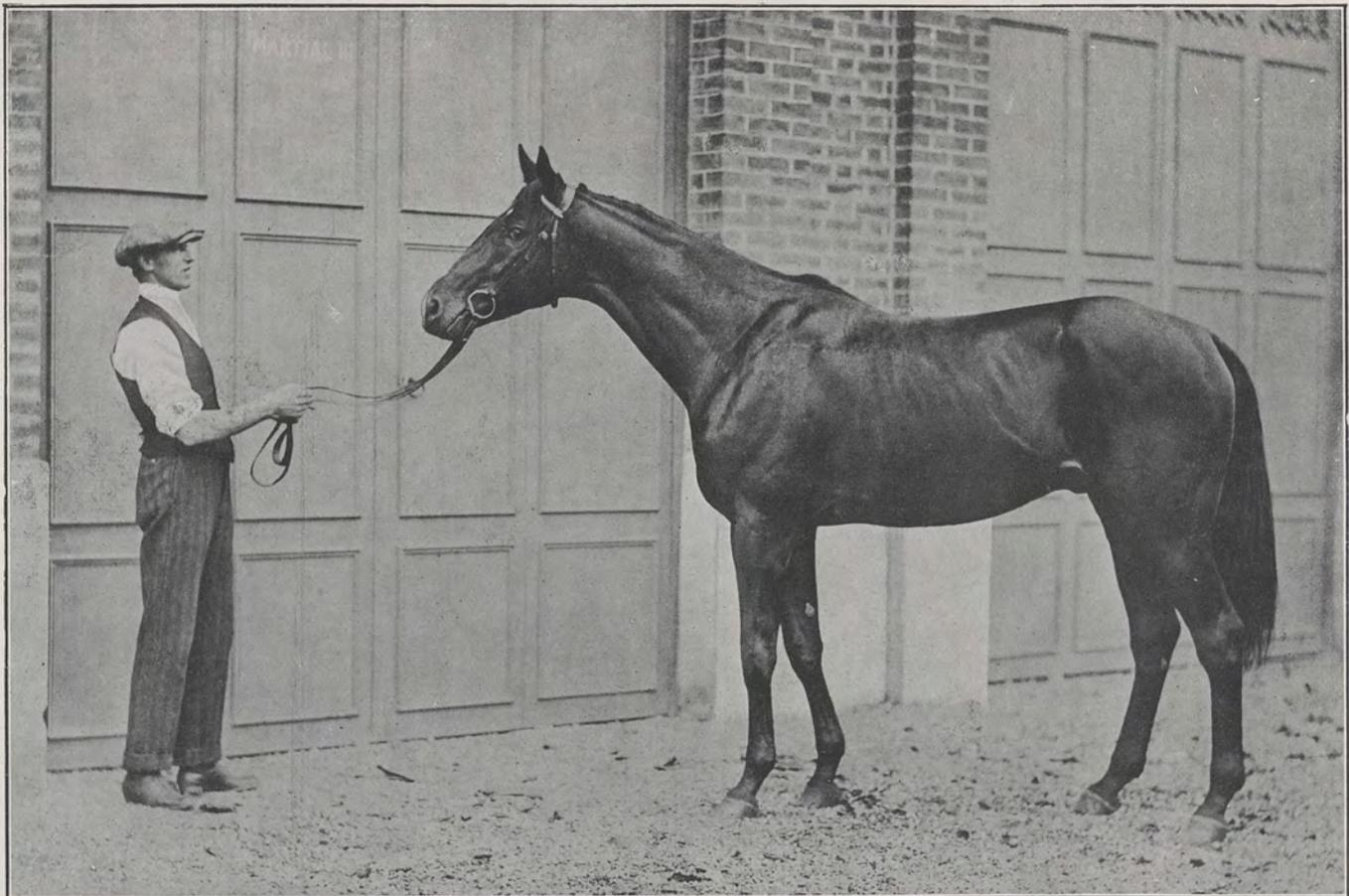


Peidigaïl

Lelio IV

Clitias

AUTEUIL, 9 NOVEMBRE. — L'ARRIVÉE DU PRIX GEORGES BRINQUANT SOUS LA PLUIE



MARTIAL III, BAI, NÉ EN 1909, PAR AIRLIE ET GILIA, ACHÉTÉ 90.000 FRANCS PAR LES HARAS A M. G. LEPETIT

LES ACHATS D'ÉTALONS A TOULOUSE

LES achats annuels d'étalons arabes et anglo-arabes ont commencé le 19 octobre à Bordeaux, où se couraient les deux Prix du Ministère de l'Agriculture, réservés l'un aux pur sang et demi-sang anglo-arabes comptant au moins 25 0/0 de sang arabe, l'autre aux pur sang arabes et aux pur sang et demi-sang anglo-arabes comptant au moins 50 0/0 de sang arabe. Créés en 1900, les Prix du Ministère se courent alternativement à Tarbes, Toulouse, Mont-de-Marsan, Limoges, Pau, Auch, Bordeaux et Agen.

L'Administration des Haras se réserve le droit de réclamer, dans chacune de ces deux courses, et pour le prix de 20.000 francs, l'un des chevaux placés dans les trois premiers. Cette condition, ainsi que l'importance de l'allocation, font des Prix du Ministère les épreuves les plus intéressantes réservées aux dérivés de l'arabe, et l'on trouve dans la liste des chevaux vainqueurs, ou achetés par les Haras à la suite de ces prix, les noms des étalons anglo-arabes les plus remarquables.

Le choix de la Commission des Haras s'est porté cette année sur les deux vainqueurs : Velox, par Ex Voto et Va Longtemps, à M. L. Nounez, dans la catégorie des 25 0/0, et Kervet, par Oranger et Line, à M. D. Guestier, dans la catégorie des 50 0/0.

D'excellente origine, harmonieux, avec des points de force remarquables, Velox s'était classé en tête des chevaux de sa catégorie, et sa victoire était des plus escomptée. Quant à Kervet, si sa carrière de course est dans l'ensemble moins brillante que celle de Velox, elle n'en est pas moins des plus honorables ; dans tous les cas, Kervet, par sa victoire remarquablement aisée dans le 2^e Prix du Ministère, a montré qu'il alliait une réelle qualité à un modèle des plus séduisants. Les deux choix de l'Administration des Haras ont été unanimement approuvés.

Les présentations d'étalons arabes et anglo-arabes, qui ont eu lieu à Toulouse, sur l'habituel terrain Maury, ont été précédées du concours épreuve d'étalons du type selle, tenu dans la matinée du 27 octobre, à l'hippodrome de la Céprière. 40 chevaux, sur les 46 inscrits, ont été soumis à l'examen de la Commission, composée de MM. les inspecteurs généraux Quinchez, d'Heilles et Dumont-Saint-Priest. Si le modèle des beaux chevaux présentés était en général conforme au type recherché, et parfois même remarquable, beaucoup de concurrents, en revanche, nous ont paru manquer quelque peu du brio, du perçant, de l'énergie, apanages essentiels de nos chevaux anglo-arabes, et sans lesquels il ne saurait y avoir d'aptitude galopeuse. En réservant les concours-épreuves aux chevaux n'ayant pas gagné en courses une somme supérieure à 1.000 francs, nous nous demandons si l'on ne commet pas une erreur analogue à celle qui, pendant longtemps, a fait peupler nos dépôts du Sud-Ouest

d'étalons uniquement choisis d'après le modèle, n'ayant fait preuve d'aucune qualité, et que nos éleveurs désignaient dédaigneusement sous le nom de « bourdons ». Or, plus que partout ailleurs, nous avons besoin, pour conserver à notre race anglo-arabe toute sa noblesse et son énergie, d'étalons réunissant les trois qualités fondamentales qu'exigeait Gayot de tout reproducteur : la bonne origine, la bonne et régulière conformation, le mérite éprouvé. La seule participation à un concours-épreuve n'est certainement pas suffisante pour démontrer ce mérite ; les conditions de ces concours sont d'ailleurs telles que c'est l'examen du modèle qui joue surtout un rôle dans l'établissement du classement.

Or, les concours-épreuves d'étalons sont des plus importants, non point tant par le montant des sommes allouées en primes, mais surtout parce que le classement établi guide les choix ultérieurs de la

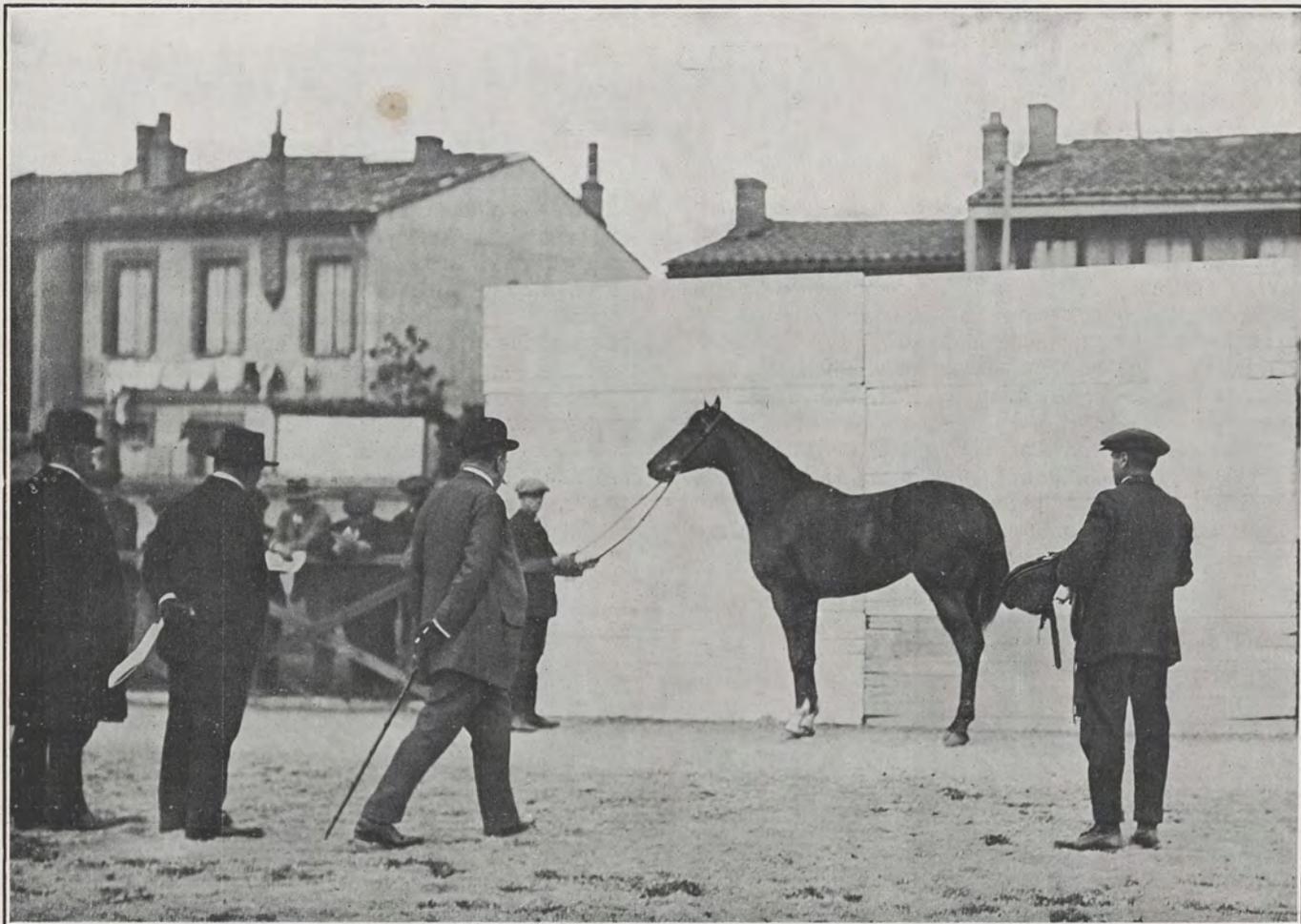
Commission d'achat des Haras, composée, du reste, à peu près des mêmes juges. C'est ainsi, par exemple, que, cette année, sur les 15 lauréats du concours-épreuve présentés à la Commission d'achat, 14 ont été achetés, le 15^e appartenant à une écurie dont on n'a peut-être pas voulu faire plus grande la part déjà très belle. Certes, nous ne prétendons pas que ces étalons étaient indignes d'entrer dans les boxes de l'Administration des Haras ; mais nous ne saurions trop nous élever contre l'opinion qui tendrait à considérer que la participation à un concours duquel sont exclus les performers ayant gagné plus de 1.000 francs crée à ces chevaux des droits à être de préférence achetés comme étalons. Cette année, dans la catégorie des demi-sang ayant au moins 25 0/0 de sang arabe, nous trouvons, sur les 19 étalons achetés, 16 chevaux sans performances, contre seulement 3 performers ; si



VELOX, PUR SANG ANGLO-ARABE 25 0/0, PAR EX VOTO ET VA LONGTEMPS
VAINQUEUR DU PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE A BORDEAUX
ACHETÉ 20.000 FRANCS PAR LES HARAS A M. L. NOUNEZ

est exact que dans ces 16 chevaux nous trouvons 7 lauréats du concours-épreuve, il n'en est pas moins vrai qu'on a éliminé plusieurs chevaux ayant brillamment couru, et dont le modèle, s'il ne présentait pas le fini dans la présentation qui caractérisait les chevaux écartés des luttes de l'hippodrome, n'en était pas moins des plus réguliers.

Fournir une honorable carrière de courses est autrement démonstratif, comme critérium de qualité, que de participer à un concours dont les épreuves n'ont rien de rigoureux et sont abordables à tout cheval. Cela est si vrai que les écuries mêmes qui semblent se spécialiser dans la production de l'étalon de concours n'hésitent pas, lorsqu'un de leurs pensionnaires paraît quelque peu sortir de l'ordinaire, à l'entraîner en vue des courses. Des esprits chagrins pourraient même tirer de là la preuve que, en dépit des louanges de leurs apologistes, les étalons de concours ne possèdent pas la qualité nécessaire pour leur permettre d'affronter les luttes de l'hippodrome, qualité cependant indispensable à de futurs reproducteurs,



KAFOUR DEVANT LA COMMISSION D'ACHATS

Sans aller aussi loin dans le domaine de l'hypothèse, nous émettrons le vœu, sûr en cela d'être les interprètes de ceux qui connaissent les vrais intérêts de l'élevage anglo-arabe, que les concours-épreuve, s'ils continuent à être réservés aux chevaux n'ayant pas gagné 1.000 francs en courses, n'aient d'autre signification que celle que leur donne le but en vue duquel ils ont été créés, à savoir d'être un simple mode d'encouragement à la production d'étalons d'un modèle déterminé. Les considérer comme constituant des preuves suffisantes de la haute qualité des étalons qui y participent serait revenir, sous une forme nouvelle, au régime des bourdons dont notre élevage a tant souffert.

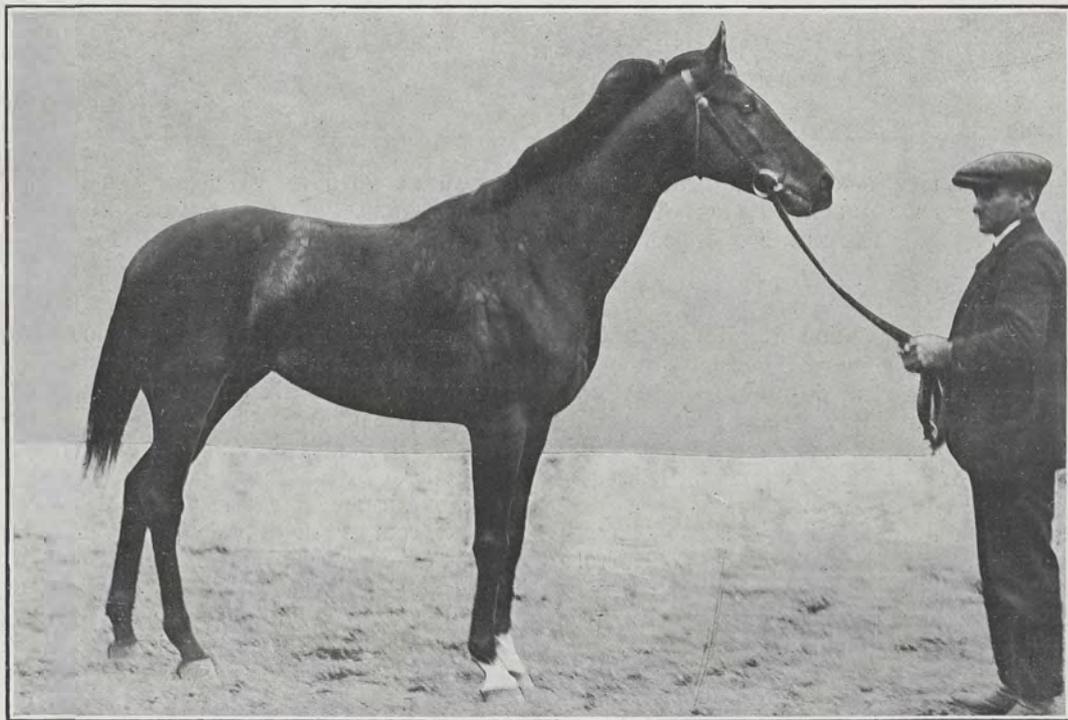
Ces restrictions formulées, nous dirons que le Concours-Epreuve de Toulouse a été des plus réussis. Les écuries Pignon et Couzinet se sont disputé les premières primes, avec un ensemble de chevaux supérieurement préparés et présentés. La plupart des concurrents et des lauréats appartenaient à la catégorie des demi-sang à 25 0/0; signalons toutefois l'arabe pur Tourbillon,

par Othman et Toulifa par Messaoud, à M. Couzinet, qui a obtenu le 6^e prix.

Les présentations des 28 et 29 octobre ont été malheureusement gâtées par un temps franchement mauvais, surtout la deuxième journée. 123 étalons, sur 144 inscrits, ont été présentés à la Commission des Haras, qui en a acheté 41, dont 40 dérivés de l'arabe et 1 pur sang anglais.

Dans la catégorie des arabes purs, 3 étalons seulement ont été achetés. Arad, gris, 1 m. 58, par El Hassan et Akbal par Fcz, né chez M. Horment, à Féas (Basses-Pyrénées), a été payé 11.000 fr. à son propriétaire, M. Labrouche. Les deux autres, Tourbillon et Islam II, ont été payés 5.500 et 5.000 francs.

Pas de performeurs achetés dans la catégorie des demi-sang à 500/0, qui en comptait du reste fort peu. Katala, par Cedar et Etincelle par Chakir, né chez M. Belin, à Orthevielle (Landes), est payé 6.500 fr. à M. Pasquier. 7 étalons, payés au total 40.000 fr., ont été achetés dans cette catégorie.

KAFOUR, DEMI-SANG ARABE 25 0/0, PAR SAUTEUR ET KIRTE PAR KISBER
ACHETÉ 12.000 FRANCS A M. PEPIN DE SAILLY

La catégorie des pur sang anglo-arabes à 50 0/0 était représentée par 27 étalons ; 5 ont été achetés pour 40.000 fr., dont un seul sans performances. Bolivar III, par Burkéguy et Lucine par Fil en Quatre, né chez M. Rotgé, à Aureilhan (Hautes-Pyrénées), a été payé 16.000 fr. à son propriétaire, M. Dulau. Second du Prix du Ministère, Bolivar III a été le vrai champion de sa catégorie ; il joint à un réel mérite une conformation d'étalon absolument irréprochable. Veyle, par Farhan et Vergogne par Sacramento, né chez M. Lacassagne, à Billère (Basses-Pyrénées), et appartenant à M. Chaulet, atteint 6.500 fr. Ratafia III, autre bon performer, par Burkéguy et Ready par Reverend, est payé 7.000 francs à son propriétaire naisseur, M. Pepin de Sailly. A noter que des 5 étalons achetés dans cette catégorie, 4 provenaient de la formule père de pur sang arabe et mère de pur sang anglais ; le cinquième, Korrassan, par Velasquez et Kodja par Khouri, à M. Meyran, provient de la formule inverse.

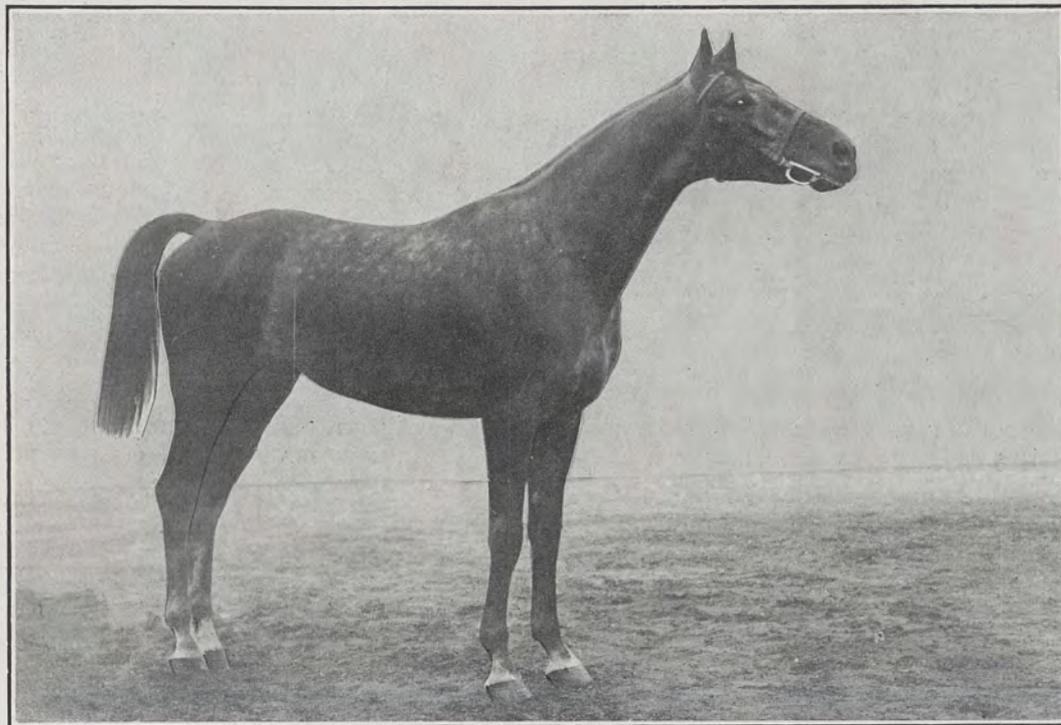
La catégorie des demi-sang à 25 0/0 est toujours la mieux représentée en nombre, celle aussi où les achats sont le plus nombreux. 19 étalons ont été achetés pour 123.000 francs, dont seulement, comme nous le disions plus haut, 3 performers. Kafour, par Sauter et Kirte par Kisber, gagnant de 8.150 fr., né chez M. Bordes, à Beaucens, est payé 12.000 fr. à M. Pepin de Sailly. Khédive IV, par Sauter et Volupté par Champ de Mars, gagnant de 8.265 fr. et frère d'étalons, est payé 8.000 fr. à son propriétaire, M. Lapierre, à Soues (Hautes Pyrénées). Kronje, par Chervix et Razzia par

Belair, né chez M. de Saint-Martin, à Sames (Landes), et Kimono II, par Bayard et Lucesse par Fanfaron, né chez M. Cazenave, à Hastings (Landes), tous deux de l'écurie Pignon et 1^{er} prix *ex æquo* du concours-épreuve, sont payés 9.000 francs chaque. Kiel II, de la même écurie, par Sauter et Lurette par Noé, né chez M. Dubarry à Lannes (H.-P.), 3^e prix du concours-épreuve, atteint 8 000 fr. Deux autres chevaux de l'écurie Pignon, Kadichon, par Prisme et Urana par Guise, frère d'étalons, né chez M. Mourazaa, à Aressy

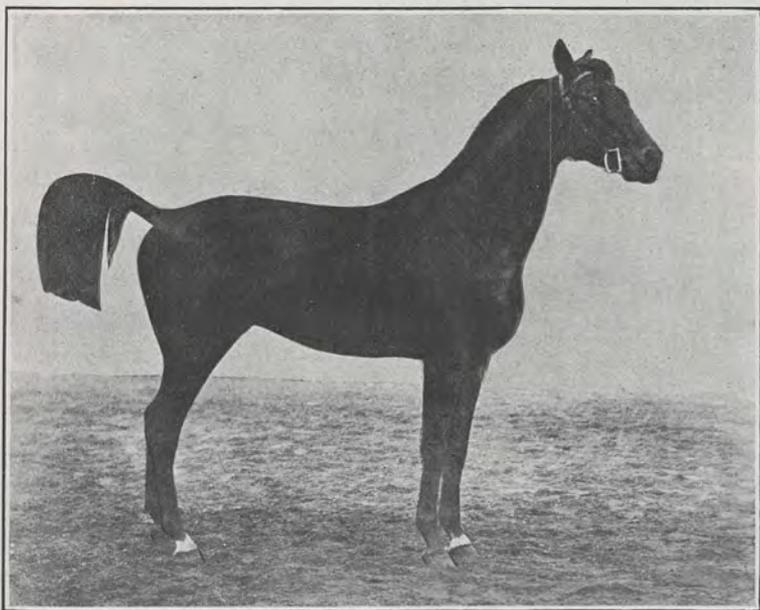
(B.-P.), et Kaboul IV, par Sauter et Lurette par Noé, né chez M. Dubarry, font 8.000 francs chaque. Pomponnet, par Nelson et Médine par Revolver, né chez Reulet, à Tuzaguet (H.-P.), 5^e du concours-épreuve, est payé 6.500 francs à M. Couzinet. Les autres étalons de la catégorie sont payés de 5.000 à 5.500 francs.

6 étalons de pur sang anglo-arabe à 25 0/0 ont été achetés pour 50.500 fr. Néthou II, par Velasquez et Neyère par El Nimr, né chez M. Barthe, à Gayan (H.-P.), est payé 16.000 fr. à M. Labrousche ; second du Prix du Ministère derrière Velox

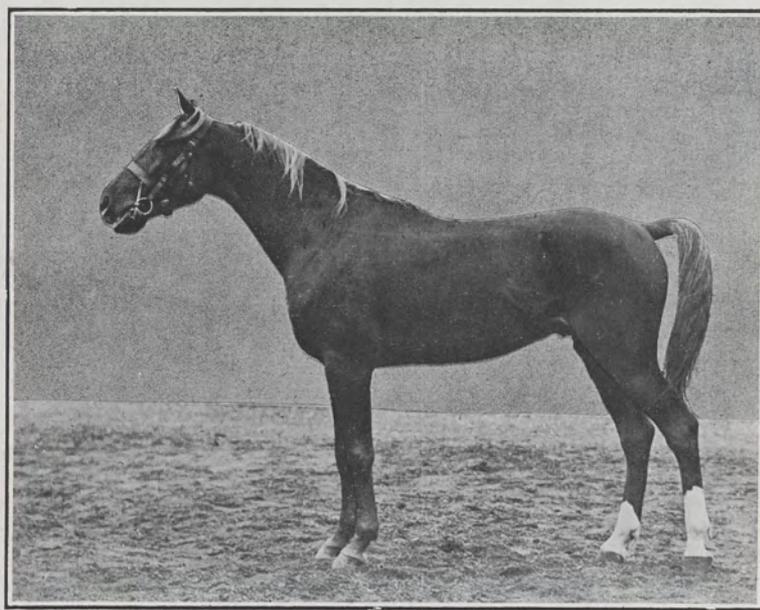
et gagnant au total de 11.300 fr. en courses, Néthou II sera une acquisition précieuse. Romblat, par Coniorn et Rosita par Nahr Ibrahim, né chez M. Daléas, à Bazillac (H.-P.), autre bon performer, est payé 9.000 fr. à M. Labadie. Milord IV, à M. Aunac, par Nadir Shah et Michaëla II par Prisme, né chez M. Planté, à Artiguelouve (B.-P.), gagnant de 5.000 fr. et propre frère de l'étalon Mardi Gras IV, atteint 7.000 fr. Cette dernière somme est éga-



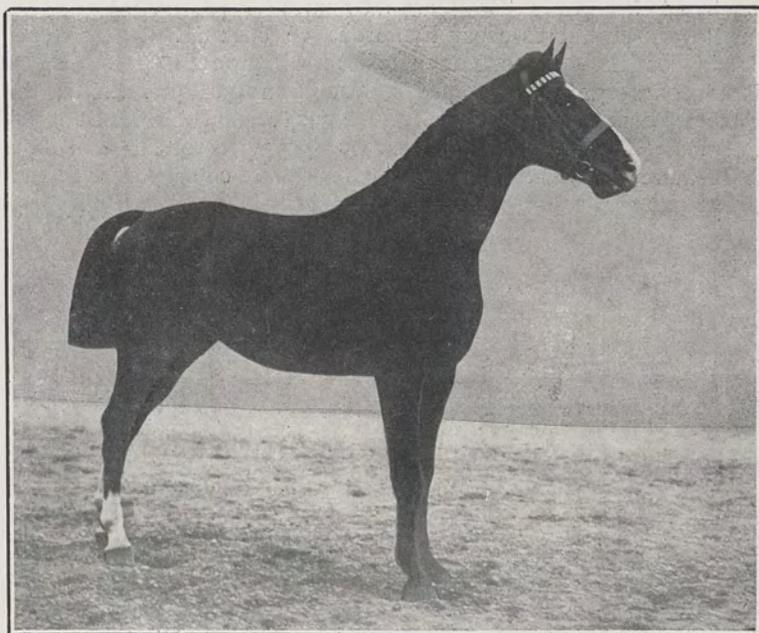
NÉTHOU II, PUR SANG ARABE 25 0/0. PAR VELASQUEZ ET NEYÈRE PAR EL-NIMR
ACHETÉ 16.000 FRANCS A M. LABROUCHE



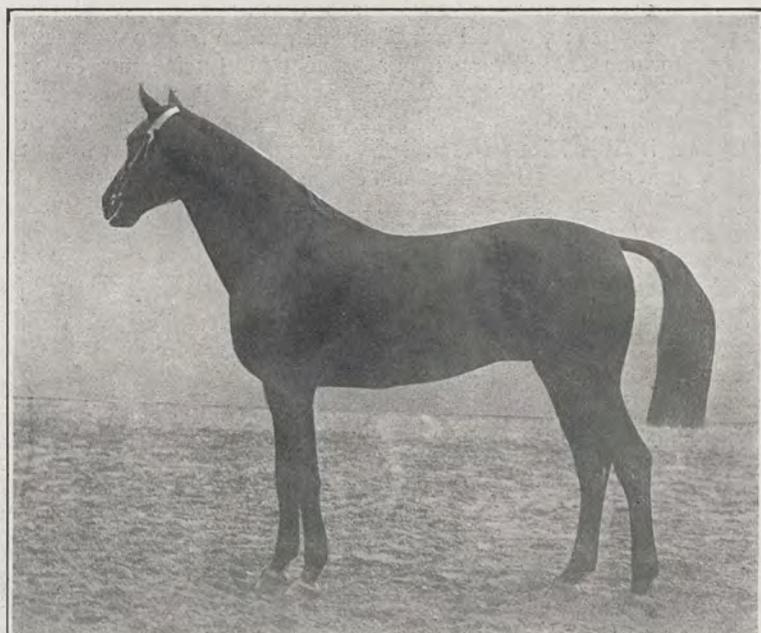
MILORD IV, PUR SANG ARABE 25 0/0, PAR NADIR-SHAH ET MICHAELA
PAR PRISME, ACHETÉ 7.000 FRANCS A M. AUNAC



ISLAM II, PUR SANG ARABE, PAR AGABBY ET IN-SALAH PAR BEBECK
ACHETÉ 5.500 FRANCS A M. COUZINET



KOSIKI, DEMI-SANG ARABE 25 0/0, PAR FANFARON II ET M^{lle} DE SAINT-CYR PAR LABRADOR, ACHETÉ 5.000 FRANCS A M. L. RENAULT



POMPONNET, DEMI-SANG ARABE 25 0/0, PAR NELSON ET MEDINE PAR REVOLVER, ACHETÉ 6.500 FRANCS A M. COUZINET

lement payée à M. Couzinet pour Rodilardu, par Mousquetaire et Noémie par Mr. Betsy, né chez M. P. Clément, à Siarrouy (H.-P.) et 2^e prix du concours-épreuve.

A ces 40 étalons achetés à Toulouse, il faut ajouter, pour compléter la liste des étalons arabes ou anglo-arabes acquis en 1913 par l'Administration des Haras, Velox et Kervet, achetés après leur victoire dans les Prix du Ministère, et les 5 étalons achetés en juin à la suite du concours central des animaux reproducteurs : Brahma III, pur sang à 25 0/0, par Paulus et Bien Aimé, payé 10.000 fr. à M. le baron Gasquet ; Soyons Amis, pur sang à 50 0/0, par Ivoire et Sydna, payé 10.000 fr. à M. Labrousche ; Kerro, pur sang arabe, par Farhan et Jahel, payé 12.000 fr. à M. le baron Gasquet ; Kiss II, demi-sang anglo-arabe, par Kali et f. de Prince Colibri, acheté 10.000 fr. à M. Couzinet, et Kalmia, demi-sang anglo-arabe, par Fanfaron et f. de Caïd, à M. Renault.

Au total, 47 étalons dérivés de l'arabe ont été acquis en 1913 par l'Administration des Haras, pour le prix total de 367.000 fr. se décomposant en :

4 pur sang arabe : 33.500 fr.
8 1/2 s. à 50 0/0 : 50.000 fr.
7 pur sang à 50 0/0 : 70.000 fr.
20 1/2 s. à 25 0/0 : 133.000 fr.
8 pur sang à 25 0/0 : 80.500 fr.

Les Haras ont en outre acheté à Toulouse le pur sang anglais Clouzet, par Liliom et Hautefeuille, payé 9.000 fr. à M. du Poy.

Signalons aussi l'achat, pour le Maroc, d'un certain nombre d'étalons anglo-arabes, parmi lesquels Mister Luc, pur sang à 25 0/0, par Nadir Shah et Miss Lyon par Prisme, payé 3.300 fr. à M. Turon. Une Commission civile a effectué quelques achats pour le compte du gouvernement hellène.

FERNAND ESPOUY.

Les achats d'étalons de pur sang anglais

Les Commissions d'achats chargées de procéder à l'achat des étalons de pur sang, de demi-sang et de trait ont terminé à l'heure actuelle leur tournée.

Maisons-Laffitte et Chantilly reçurent l'une de leurs dernières visites et c'est ainsi que nos Haras nationaux viennent de voir leur effectif s'augmenter de nouveaux sires de pur sang anglais d'incontestable valeur.

A Martial III, l'excellent cheval de M. Lepetit que nous reproduisons dans nos gravures, et sur lequel nous consacrons quelques lignes, il nous faut ajouter les acquisitions d'Huningue, au vicomte d'Harcourt ; de L'Etna, à M. Jacques Hennessy, et surtout de l'excellent De Viris, acheté 120.000 fr. au baron Gourmand.

Né en 1909, chez M. A. Aumont, par Simonian et Biella, De Viris parut 20 fois sur nos hippodromes, remportant 5 victoires, se plaçant 6 fois et rapportant à son propriétaire 358.270 fr. d'argent public.

Vainqueur à 3 ans du Prix de Fontainebleau, du Grand Prix de Bruxelles, de la Poule d'Essai des Poulains devant Didius et Montrose II, du Prix du Président de la République devant Zénith II, Martial III et Foxling, le cheval du baron

Gourmand mettait, cette saison, à son actif, le Prix Hermit qu'il remportait à Saint-Cloud devant Pantagruel et Zénith II et était considéré avec Shannon, Houli, Martial III et Friant II comme faisant partie du lot de tête de la génération de 1909.

E. G. D.



LE PYRÉNÉEN DEVANT LE TABLEAU



De gauche à droite : Prince Joachim Murat, Princesse Marguerite Murat, MM. Sargenton père et fils, Duc de Moichy, M. Jacquin, M. H. Potron, Prince Alexandre Murat, M. E. Potron, Prince Paul Murat, Duc de Brissac, S. A. le Prince Murat.

QUELQUES VENEURS DU RALLYE-CHAMBLY

LES GRANDS ÉQUIPAGES

Le Rallye-Chambly, à S. A. le Prince Murat

Le nom seul de Chantilly évoque tout un passé de gloires militaires, de fêtes féeriques, de chasses merveilleuses : les magnifiques écuries d'Aubert, élève de Mansard, resteront comme le chef-d'œuvre du genre ; à côté des écu-

ries et faisant corps avec elles furent construits les chenils les plus beaux du monde ; un superbe portique, orné de trophées de chasse, y donne accès, deux grandes salles voûtées, permettant d'y loger plus de deux cents chiens, s'ouvrent sur d'immenses cours d'ébats.

Aux plus beaux chenils du monde, il fallait les plus beaux et les meilleurs chiens de France ; dans les chenils des princes de Condé ont passé les chiens d'ordre les plus célèbres de la vieille vénerie française : chiens blancs du roi, chiens bleus dits de Foudras ou de Charles X, limiers de Saint-Hubert, chiens anglais du type de ceux employés par Louis XV,

descendants des chiens blancs... Les traditions se conservent.

Après 1830, le duc d'Orléans chasse avec une meute de gros staghounds dont le tableau de de Penne, au pavillon de Sylvie, conserve le souvenir (1), puis les harriers du duc d'Aumale et ensuite

les beaux staghounds du duc de Chartres.

Aujourd'hui, quatre-vingts bâtards saintongeois et poitevins-saintongeois garnissent les bancs des chenils... la plupart des chiens du prince Murat rappellent beaucoup le type si aristocratique des chiens du chevalier de Béjarry, un grand connaisseur en matière d'élevage : comme les chiens du veneur vendéen, ceux du Rallye-Chambly sont blancs, à manteau noir, de grande taille, légers sans être grêles, la charpente est solide, les lignes régulières,



RAPPORT DU PIQUEUX AUX MAITRES D'ÉQUIPAGE

(1) M. Servant chasse à Chantilly le sanglier avec un vautre de chiens anglais et une meute d'excellents poitevins pour le cerf.

les membres secs et nerveux, les têtes sont expressives, deux points de feu sont placés au-dessus des yeux... ce sont là des marques de la vieille race de Saintonge. Des étalons bien choisis ont su transmettre l'ancien type : Diligent, entre autres, avait toutes les qualités du bon reproducteur. Cotillon, joli chien du chenil Bèjarry, a été utilisé également. Un chien anglais, Wattmann, a donné des produits réussis, tels qu'Organo, de qui descend Quinquina, grand beau chien tricolore qui, tout en accusant un degré de sang anglais assez avancé, a conservé les belles qualités du bâtard bien racé et surtout une tête allongée, ornée de pendants bien plantés; quelques-uns de ses frères ou cousins du côté paternel sont moins réussis sous ce rapport. La tête du bâtard décèle toujours son origine, bonne ou mauvaise; aussi doit-on s'évertuer à obtenir dans l'élevage des têtes typiques rappelant la race que l'on veut



S. A. R. LA DUCHESSE DE CHARTRES
AU RENDEZ-VOUS

Rosière est fille d'une excellente et jolie lice appelée Hirondelle, une des gloires de l'équipage Murat il y a quelques années; brillèrent alors aussi la bonne Corvette saintongeoise du chenil Sohier, chienne criante, fine de nez, aimant beaucoup la chasse; Député, excellent chien de tête; Débardeur, Bon Espoir et *tutti quanti*.

Il est plus facile d'obtenir un lot homogène avec des blancs et noirs qu'avec des tricolores, dont les nuances varient, dont les marques sont inégales; par contre, il ne faut pas tout sacrifier à la couleur... un chien, quel que soit son poil, doit être conservé; d'ailleurs, quelques tricolores à côté des blancs et noirs jettent une note gaie dans un ensemble un peu sévère.

L'équipage Murat est en pleine forme



LA MEUTE DU RALLYE-CHAMBLY

maintenir, comme celle d'un joli chien, Brin d'Amour, blanc et noir, qui a toutes les qualités du saintongeois. Rappelant le type du Haut-Poitou, une séduisante petite chienne tricolore, appelée Rosière, sœur d'un beau chien dénommé Négociant, attire l'attention avec sa tête fine au nez busqué, elle a la mine fûtée d'une belette.

depuis bien des années; il a sonné l'hallali dans toutes les forêts de l'Oise: à la Neuville-en-Hez, à Compiègne, à Villers-Cotterets, à l'Isle-Adam, à Carnelle; il a chassé également avec succès en forêt de Dreux, et maintenant il chasse régulièrement à Chantilly.

Si les chiens sont plaisants à voir au chenil, l'impression qu'ils donnent en chasse n'est pas moins bonne; ils font de la belle musique, leur menée est gaie et brillante. Quelle joie pour un veneur de galoper sur un vigoureux hunter dans ces belles allées de Chantilly, de pouvoir se tenir toujours près des chiens, de juger leur travail, leur menée plus ou moins chaude, selon que l'animal de chasse est seul ou accompagné; la forêt de Chantilly étant très vive, il y faut des chiens créancés à fond, et c'est merveilleux de voir à quel degré de sagesse arrivent les meilleurs; ils ne font même pas attention au change qui bondit sous leur nez, démêlent seuls leur cerf dans les hardes les plus nombreuses. L'assistance très nombreuse cause parfois de l'embarras... Néanmoins, à Chantilly, on ne



UN RELAI EN FORÊT DE CHANTILLY

voit que les roses du métier dans le plus beau parc du monde. Les fins de chasse aux étangs de Commelle sont grandioses, le décor y est féérique, les coteaux et leurs belles frondaisons encadrent à merveille la belle nappe d'eau où se reflète la chapelle gothique de la Reine Blanche.

La tenue de l'équipage de Chantilly, bleu hussard à parements de velours grenat, est à la fois élégante et gaie ; la brillante fanfare « la Murat » est comme un bien-allé prolongé.

Brissac, M. E. de Saint-Alary, M. H. Béjot, général Jacquin, M. M. Jacquin, M. Chauchat, marquis de Ganay et marquis de Montesquiou.

Parmi les assidus des laissez-courre citons : S. A. R. la duchesse de Chartres, duchesse d'Elchingen, marquise de Chasseloup-Laubat, princesse de Poix, Mlle Ph. de Noailles, baronne Robert de Rothschild, princesse de Lucinge, baron et baronne de Neufelize, comte et comtesse F. de Castéja, comtesse de la Mieuille, comtesse



LA SAINT-HUBERT DU RALLYE-CHAMBLY A CHANTILLY

1. LE RALLYE-CHAMBLY QUITTANT L'ÉGLISE PRÉCÉDÉ DU CLERGÉ. — 2. LES VENEURS DE L'ÉQUIPAGE SUIVANT LA PROCESSION — 3. LA BÉNÉDICTION DES CHIENS AUX GRANDES ÉCURIES. — 4. LE DÉPART DE LA CHASSE. — 5. L'HALLALI DE LA SAINT-HUBERT. — 6. LE CERF MORT EST RAMENÉ A TERRE

L'équipage est servi par trois hommes à cheval et des valets de chiens à pied ; le premier piqueur Carle est depuis de longues années au service du prince Murat, il connaît à fond tout ce qui concerne la vénerie et l'élevage des chiens.

Baron HENRY DE ROODENBEKE.

*
**

Portent le bouton de l'équipage : marquis de Beaumont, prince de La Moskowa, comte de Songeons, comte de Lorencez, duc d'Elchingen, prince Léon Radzivil, comte de Mailly-Châlons, comte Le Marois, M. M. Caillault, MM. H. et E. Potron, marquis d'Albufera-Suchet, comte Ch. de Noailles, duc de Mouchy, duc de

Vigier, lord et lady Brunkwell, lord et lady Betman, lady Duncan, comte de Coulombiers, duc Dezazes, Mme Jacquin, Mme Edgard Stern, Mme Mirabaud, Mme Dollfus, Mme W.-T. Moore, M. et Mme Jean Stern, M. et Mme Harry La Montagne, M., Mme et Mlle Munroë, Mme et Mlles Sargenton, Mme H. Béjot, M. et Mme Gardin, M. et Mme Chanu, M. et Mme Gouin, M. et Mme Baudric, M. et Mme Jean Hubin, M. et Mme Canuct, M. et Mme O. Vallon, lieutenants et Mmes de Galard, MM. F. Poiret, Godillot, F. Roy, Toussaint, Besnier, Fleury, Vigier fils, de Bray, Hugues, Texier, Le Marois fils, G. Lazard, Bapst, Cahen, Corbin, Marcel Boulenger, etc., et de nombreux officiers du 3^e hussards.

CHASSE ET CHIENS

LA QUESTION DU LAPIN

Les manifestations auxquelles s'est livrée, l'autre dimanche, la population de Condé-en-Brie et des environs sont très nettement caractéristiques. Il s'agit d'une attaque violente et directe contre les grands domaines cynégétiques, contre toutes les chasses gardées en général. L'orateur qui, du haut des marches de la mairie, fit entendre les plus violentes protestations n'a pas caché ses intentions à la foule : venue pour assister au procès du lapin, elle dut en même temps écouter celui des grandes chasses.

Cependant, la journée avait été organisée dans le premier but seulement ; les délégations qui, dès la veille, avaient quitté leurs villages de Seine-et-Marne, de l'Oise et de l'Aisne n'étaient parties en guerre que contre Maître Jeannot, les parlementaires qui avaient promis leur présence ne l'avaient fait que pour ce seul objet : les cultivateurs ont voté l'extermination du lapin. Cette hostilité ne date pas d'hier. Voici déjà longtemps que de pays en pays, dans toute la région, une campagne sévère est menée contre ce gibier. Chaque dimanche, un peu partout, au café, sur les champs de foire, des gens évidemment intéressés s'appliquaient à démontrer à un auditoire improvisé que les méfaits du lapin sont innombrables, que là est la source de tous les ennuis de la culture et que par eux la ruine apparaîtra à bref délai.

Des insinuations aussi habilement glissées et avec une telle persévérance ne devaient pas tarder à donner un résultat : les esprits s'échauffaient et quand on jugea qu'ils l'étaient suffisamment, la grande manifestation fut décidée ; le conférencier, l'autre jour, ne le cacha pas : « Pendant dix-huit mois, déclara-t-il, nous avons chassé le lapin de réunion en réunion ; nous avons voulu, nous aussi, nous payer le luxe d'une battue générale. »

Mais on peut se

demander quelles peuvent être les raisons d'une pareille campagne. Voici longtemps déjà que le paysan vit en bonne intelligence avec le lapin. Pourquoi maintenant exige-t-il sa disparition ? Le lapin est évidemment un destructeur. Il se multiplie abondamment et il vit

aux dépens des récoltes qui avoisinent ses terriers. Mais justement cette rapine quotidienne à laquelle il se livre n'est-elle pas l'occasion pour le fermier de ressources extraordinaires ? Quel est celui qui n'a pas exagéré les dégâts commis par le rongeur afin de tirer du locataire de la chasse des indemnités bien supérieures à celles qu'il lui doit en réalité ? On ne s'imagine pas tout ce que l'on peut mettre sur le dos du lapin. Comme par hasard, il se trouve que l'endroit dévasté est le plus fertile du domaine ; avant que ce maudit animal ait envahi le bois, c'est là qu'était la plus belle récolte. Un coin de friches que depuis des années on avait renoncé à cultiver devient soudainement excellent. On y envoie quelques grains à l'époque des semailles et quand vient celle des expertises, c'est encore le malheu-

reux Jeannot qui est obligé d'assumer la responsabilité du désastre.

En fait, on se demande si ce n'est pas lui qui, bien souvent, a fait la prospérité de certains cultivateurs. On reste rêveur en examinant les chiffres atteints annuellement par les indemnités que paient

certaines propriétaires de chasse pour les dégâts commis par les lapins ou les grands animaux. A bien réfléchir, les sommes demandées sont si exagérées qu'elles doivent parfois dépasser de beaucoup le revenu du sol. Le tableau comparatif qu'un curieux aurait le loisir d'établir serait certainement édifiant. Je parie que neuf fois sur dix on s'apercevra que le fermier tire de l'indemnité un profit supérieur ou au moins égal au bénéfice que lui laisse l'exploitation de sa terre entière. Il le sait bien d'ailleurs,



LE LAPIN DANS LES BRUYÈRES DE SOLOGNE



LE FURETAGE DU LAPIN

le malin, il en use et en abuse, et c'est pourquoi on peut s'étonner de le voir se révolter aussi brutalement contre un état de choses qui en somme, au lieu de lui être préjudiciable, ne peut que gonfler son bas de laine. Il faut qu'il y ait d'autres motifs à ses protestations.

Mais d'abord, est-ce bien lui qui a protesté? Quinze cents manifestants, dit-on, se trouvaient à Condé-en-Brie, soit! Mais sur ces quinze cents, combien vivaient de la terre, c'est ce qu'il faudrait préciser, c'est cette précision qui serait intéressante. Nous savons tous de quelle façon sont composés ces cortèges qu'on qualifie d'imposants et qui ne comprennent réellement que bien peu d'individus ayant seulement la connaissance à peu près exacte des faits pour lesquels on les promène. En un mot, les manifestants étaient-ils des cultivateurs? Je ne le crois pas.

Le lapin ne fut qu'un prétexte, un excellent prétexte pour motiver la lutte entreprise, ou plutôt une nouvelle phase de la lutte entreprise depuis longtemps contre les grandes propriétés cynégétiques. La conférence de plein air, qui était le morceau de résistance de la journée et qui reflète admirablement la pensée des organisateurs, quittait d'ailleurs très rapidement le sujet du lapin pour s'adresser aux chasses gardées. Le conférencier entraînait alors dans une description évidemment pittoresque, mais combien inexacte, du domaine voisin, il s'efforçait de montrer que la chasse tuait peu à peu la culture, que les faisanderies remplaçaient les fermes et que le paysan, dépossédé, puis chassé, n'avait plus qu'à quitter le pays. Que d'erreurs, que de stupidités! Les intérêts de la chasse sont intimement liés à ceux de l'agriculture; il faut de la culture pour le gibier, et si en quelques endroits on conduit la première en vue des intérêts du second, ce n'a jamais été au détriment de ceux du fermier, au contraire.

Est-il besoin d'insister?

Faut-il rappeler que les landes de Sologne, autrefois incultes, n'ont subi quelque exploitation que depuis l'installation des chasses organisées?

Les dernières n'ont-elles pas fait la richesse d'un pays autrefois trop connu par sa misère?

Erreurs, mensonges, mauvaise foi, tout cela est flagrant.

Ce qui l'est aussi et plus brutalement encore, ce sont les intentions des meneurs. Ils veulent tout simplement arriver à cet impôt sur les chasses gardées dont on a essayé depuis si longtemps l'introduction dans la loi de finances et qui, n'ayant jamais été utilisé que comme un instrument électoral, exige aujourd'hui de devenir une réalité.

Comme chaque fois qu'on le ressortait au Parlement, il ne parvenait jamais à se maintenir, et qu'il se trouvait ainsi une fois de plus enterré pour un an, il a bien fallu chercher à lui donner une apparence de raison.

De là ces manifestations contre le lapin. Le lapin ne vient-il pas des grandes chasses, où on l'entretient afin d'en tuer chaque année, sous le prétexte de destruction, des quantités considérables, jusqu'à quinze et vingt mille parfois? Or, cette situation est intolérable, le paysan en souffre, voyez il se révolte et se soulève! Si donc il est impossible de supprimer directement la chasse gardée, imposez-la, n'hésitez pas à la réduire par les exigences du fisc. Quel raisonnement semble plus logique?

Il est à craindre que, cette fois, les adversaires de la chasse n'aient un triomphe facile.

Depuis si longtemps que la menace pèse, il faudra bien qu'un jour nous soyons atteints. Ce jour-là nous n'aurons plus qu'à remettre notre fusil au râtelier

et à l'y laisser. Mais il nous restera quand même un plaisir, celui de la revanche, qui ne tardera guère à se manifester. Et nous saurons alors quel est celui qui aura le plus perdu dans la lutte: le chasseur qui ne pourra plus chasser, ou le paysan qui l'en aura empêché?

JACQUES LUSSIGNY.



LE LAPIN AUX CHIENS COURANTS



LE LAPIN GITE SOUVENT AU PIED DES GRILLAGES

Une Exposition de Chiens de luxe à Paris

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Société Centrale organise du 21 au 23 novembre prochain une exposition de chiens de luxe et d'agrément, à Paris, 87, rue La Boétie.

Les inscriptions à droits simples, closes le 10 novembre, sont nombreuses et nous permettent d'espérer en un fort joli lot de concurrents dans chacune des classes.

Les opérations du jury auront lieu le samedi 22 novembre à 10 heures. Les juges désignés sont M. Menans de Corre pour les bulldogs, MM. Menans de Corre et Perrigault, comme assesseur, pour les bouledogues français, et MM. Harding-Cox et Menans de Corre pour les autres chiens de luxe ou d'agrément.

Ajoutons pour terminer que les prix offerts par la Société Centrale consisteront exclusivement en médailles de vermeil et d'argent, mais que les clubs spéciaux: Bull-dog Club de France, Club des Bouledogues français et Club du Chien de luxe, ont offert de très nombreux prix en espèces et des objets d'art.

CHRONIQUE SPORTIVE

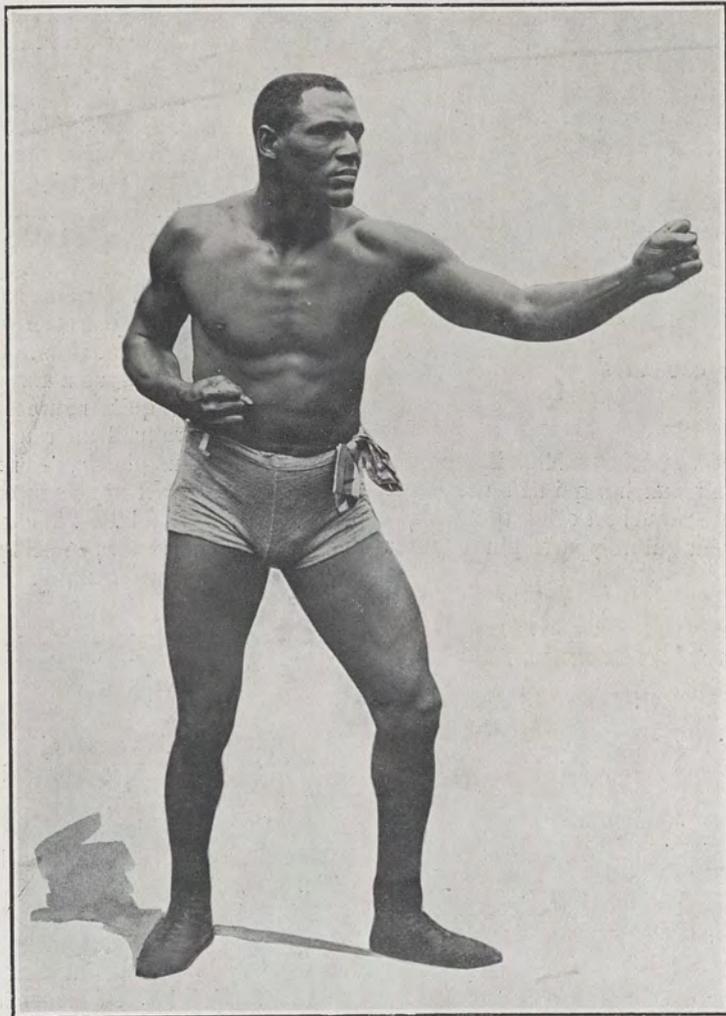
UNE FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOXE

Les décisions qui viennent d'être prises au cours d'une conférence des délégués de l'International Boxing Union, qui a été créée à Gand le 1^{er} juin dernier, viennent d'appeler l'attention sur ce groupement sportif nouveau qui, sans trop faire parler de lui à son début, correspond cependant à une nécessité des temps actuels.

La Fédération Internationale de la Boxe, qui porte le nom d'International Boxing Union, est l'œuvre de la Fédération Française de Boxe. C'est le Conseil de cette dernière qui, il y a déjà plus de dix-huit mois, a décidé de faire appel aux pouvoirs sportifs d'Angleterre

eut lieu à Gand, le jour du match Carpentier-Bombardier Wells, une réunion de fondation à laquelle se joignit la Fédération Belge de Boxe qui avait adhéré au programme déjà établi. Le National Sporting Club de Londres avait fait savoir qu'il était d'accord avec les pouvoirs sportifs pour l'œuvre à réaliser, mais il se réservait d'y figurer comme représentant de la nation anglaise prétendant avoir seulement la prétention de régir le sport de la boxe pour ses réunions et non pour la Grande-Bretagne tout entière.

Il n'en était pas moins vrai que le National Sporting Club prêtait un appui effectif à l'International Boxing Union, puisque, quelque temps après, la Fédération Française de Boxe ayant prononcé des disqualifications, celles-ci furent reconnues et acceptées non seulement par l'Amérique et la Belgique, mais aussi par le National Sporting Club. Depuis, la Fédération Suisse de Boxe a été admise à l'International Boxing Union et c'est avec ces différents pouvoirs que se tint la réunion du 5 novembre dernier à Paris, réunion dont l'importance n'a échappé à personne.



JOE JEANNETTE



SAM LANGFORD

LES DEUX PRÉTENDANTS AU TITRE DE CHAMPION DU MONDE POIDS LOURDS

et des Etats-Unis pour constituer, comme cela existe dans le cyclisme et maintenant dans l'athlétisme, un groupement international qui règle les questions en litige et particulièrement celle des championnats du monde. Cette initiative avait été favorablement accueillie en Amérique et en Angleterre.

A la fin de l'année dernière, une réunion eut lieu à Londres, au National Sporting Club, réunion préparatoire et officieuse à laquelle assistèrent M. Victor Breyer, représentant la New-York Stade Athletic Commission de New-York, et le président de la Fédération Française de Boxe.

On confirma l'accord de principe sur la nécessité de créer un groupement qui unifierait l'échelle des poids des boxeurs, qui établirait une liste des champions du monde et qui déciderait dans quelles conditions ces champions pourraient être reconnus. Ensuite

Les principes qui régissent, on le sait, l'International Boxing Union sont les suivantes :

Cette entente est basée sur le principe du respect mutuel des statuts, règlements et décisions adoptés par chaque Association contractante dans le pays soumis à son autorité. A cet effet, toutes les pénalités, amendes ou suspensions temporaires ou définitives, prononcées par une des Associations, sont reconnues par toutes les autres Associations dans toute l'étendue de leur domaine sportif. Cependant, pour éviter dans toute la mesure du possible de léser les intérêts des tiers, il peut être sursis à une mise en vigueur des peines de suspension, et ceci suivant des délais à fixer, d'après l'examen des contrats que les organisateurs de boxe sont tenus de déposer entre les mains des présidents des Fédérations composant l'International Boxing Union.

Ce sont les bases de ce traité d'entente qui furent signées initialement à Paris le 5 avril de cette année par les Etats-Unis et la France.

A la réunion de Gand, la présidence provisoire de l'International Boxing Union avait été dévolue au président de la Fédération Française de Boxe, mais le dernier Congrès du 5 novembre a décidé de réserver la présidence à l'Angleterre, la vice-présidence à la France et le secrétariat aux Etats-Unis.

En ce qui concernait les poids des boxeurs, la réunion, à propos de l'unification des dits poids, a demandé aux Etats-Unis de se rallier à l'échelle européenne qui est admise par la France, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse. Les différences de poids ne sont du reste pas considérables.

Les pays d'Europe et les Etats-Unis admettent également huit catégories — les mêmes pour les amateurs et les professionnels, — sauf cependant en Angleterre qui, pour ses amateurs, ne reconnaît que cinq catégories : coq, 52 k. 116; plume, 57 k. 152; léger, 63 k. 506; moyen, 71 k. 667; lourd, tous poids.

Voici quels sont les poids proposés par l'International Boxing Union :

Catégories.	Poids européens
Mouche (fly)	50 kg. 802
Coq (bantam)	53 kg. 524
Plume (feather)	57 kg. 152
Léger (light)	61 kg. 235
Mi-moyen (welter)	66 kg. 678
Moyen (middle)	72 k g. 574
Mi-lourd (heavy light)	79 kg. 378
Lourd (heavy)	tous poids

En ce qui concerne les championnats du monde de boxe anglaise, la Fédération Française de Boxe a proposé à l'International Boxing Union que tous les pays se mettent d'accord sur la liste qui suit :

Poids mouche, Ladbury.
Poids coq, Johnny Coulon.
Poids plume, Johnny Kilbane.
Poids légers, Willie Ritchie.
Poids mi-moyens : titre vacant.
Poids moyens, Frank Klaus.
Poids mi-lourds, Sam Langford.
Poids lourds, titre vacant.

Pour les titres vacants, dans le présent ou dans l'avenir, il a été admis en principe que chaque Fédération désignera le ou les boxeurs qu'elle jugera qualifiés pour disputer ce titre, et l'International Boxing Union désignera parmi les hommes choisis les deux entre lesquels le titre devra être disputé. Par la suite, le titre se transmettra par défi et jusqu'à nouvelle vacance.

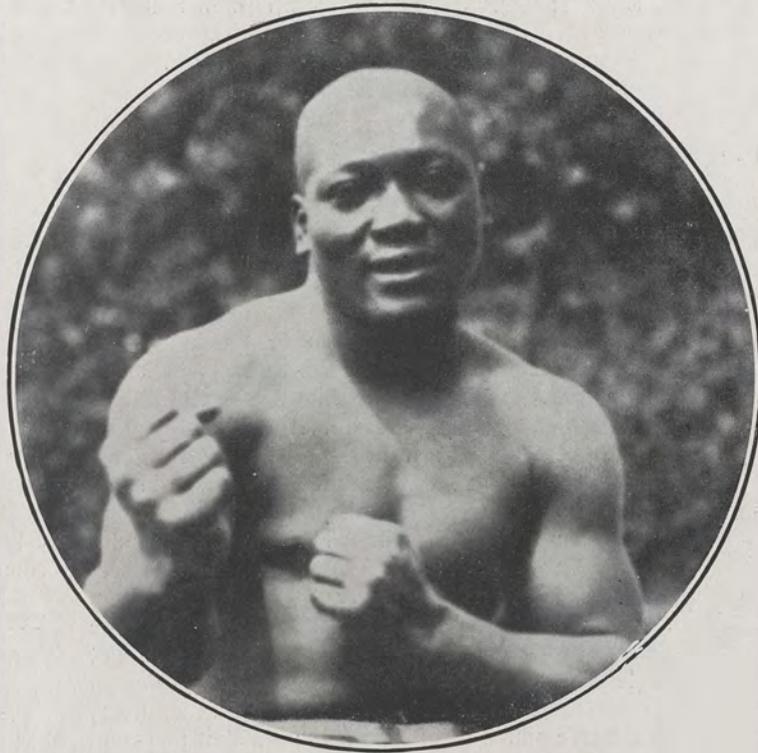
Toutefois, en ce qui concerne actuellement le titre de la catégorie des poids lourds dont Jack Johnson est déchu par la proposition ci-dessus, la Conférence a estimé que les données que l'on possède sont assez

précises pour que l'on puisse considérer que les deux boxeurs les plus qualifiés pour aspirer au titre sont à l'heure actuelle Sam Langford et Joe Jeannette.

Enfin, au point de vue des règles de défis pour les championnats du monde, l'International Boxing Union a adopté en principe que le pouvoir sportif de chaque pays affilié à la fédération internationale aurait qualité pour décider si un match est valable pour le titre; homologation sera prononcée ensuite par l'International Boxing Union.

Les matches pour le titre de champion du monde seront disputés sous les règlements du pays où aura lieu la rencontre; toutefois, les combats se feront en vingt reprises de trois minutes, avec une minute d'intervalle entre chaque reprise, et les gants ne pourront excéder le poids de cent vingt grammes (4 onces).

Telles sont les décisions qui ont été prises au cours de la dernière Conférence. Ajoutons qu'il est probable qu'une nouvelle réunion se tiendra sous peu à Londres pour préciser certains points et pour savoir en particulier si lord Londsdale, président du National Sporting Club de Londres, accepte la présidence de l'International Boxing Union.



JACK JOHNSON QUI VIENT DE SE VOIR DÉPOSSÉDER DE SON TITRE DE CHAMPION DU MONDE POIDS LOURDS PAR L'INTERNATIONAL BOXING UNION



L'AVIATEUR GUILLAUX QUI VIENT DE SE VOIR RETIRER SA LICENCE POUR DIX ANS

Le cas de l'aviateur Guillaux

VENDREDI dernier, la Commission Sportive Aéronautique, qui, on le sait, est le pouvoir sportif dirigeant l'aviation en France, s'est réunie pour examiner le cas de l'aviateur Guillaux à elle soumis par la Ligue Nationale Aérienne.

L'aviateur Guillaux était accusé, on le sait, d'avoir, sur un certificat d'atterrissage, remplacé le nom d'une ville où il avait atterri par une autre.

En réalité, tandis que l'aviateur Guillaux était réellement descendu à Brockel, il avait indiqué sur la carte et le certificat le nom de la ville de Brackel, située à 37 kilomètres de sa descente.

L'aviateur Guillaux a plaidé coupable, reconnaissant les faits qui lui étaient reprochés. Quelques circonstances atténuantes lui ont été accordées, la Commission Sportive Aéronautique l'ayant seulement privé du droit à sa licence pendant dix années, tandis que certains proposaient une disqualification à vie, laquelle, pour des faits semblables, est de règle dans toutes les fédérations sportives.

L'aviateur Guillaux, qui se voit ainsi forcé à abandonner la vie active de l'aviation, car il ne pourra plus prendre part ni à des concours, ni à des exhibitions, était un excellent pilote.

PAUL ROUSSEAU.

La Semaine Sportive



AUTOMOBILE

M. Hubert du Puy, le très distingué président de la 10^e chambre du Tribunal de la Seine, a tout récemment consacré dans *Le Matin* un article sur les *excès de vitesse*, qui multiplient les accidents et font courir au public de continus dangers.

Sans doute, la plupart des chauffeurs ignorent ou feignent d'ignorer l'ordonnance de la circulation.

Mais je crains fort que, de leur connaissance de ladite ordonnance, le mal ne soit pas enrayé, et que les efforts de l'Association Générale Automobile, si louables soient-ils, ne demeurent stériles. On aura beau donner à tous les chauffeurs une feuille sur laquelle se trouveront reproduits les principaux extraits sur la circulation, les chauffeurs au volant n'en tiendront aucune compte.

Le remède, le vrai, l'unique, devant les modifications profondes de la locomotion, est dans l'établissement d'une législation nouvelle.

Il faut que, pour réprimer tout excès de vitesse, des peines sévères soient édictées et fermement appliquées.

« La crainte du châtement est le commencement de la sagesse. »

Certes, la vitesse a son charme, mais la protection de la vie humaine est un devoir; et, pour se procurer des sensations, on ne peut impunément courir le risque de tuer autrui.

AVIATION

A l'aérodrome de Mourmelon-le-Grand, Mme Pallier, aviatrice, a battu le record du monde féminin de la plus longue distance en circuit fermé, qui était détenu par Mlle Dutrieu, avec 254 kilomètres.

Mme Pallier a volé 290 kilomètres, en 29 tours d'un circuit de 10 kilomètres, sur appareil Astra-Nieuport.

C'est une performance qui fait honneur à la célèbre aviatrice.

*
**

Dimanche dernier, par un temps épouvantable, avec un vent de plus de 20 mètres à la seconde, l'aviateur *Poirée sur son nouvel appareil Henry Farman* vole devant une foule enthousiaste à Louviers et se fait remarquer par des virages impressionnants, que permet la stabilité de l'appareil.

Il effectue ensuite quatre fois le voyage d'Evreux à Louviers avec passagers, et, avant la fin de la journée, donne le baptême de l'air à de nombreux passagers sur son appareil Henry Farman 50 HP.

ESCRIME

L'escrime française, déjà éprouvée par la mort de l'illustre Kirchhoffer, vient de perdre en la personne du maître *Louis-Adrien Lafont* un de ses plus nobles représentants. Il eut le grand mérite d'implanter en Belgique la méthode française en fondant l'École d'Escrime de Bruxelles. Il mit le fleuret en main à de jeunes maîtres belges qui, depuis, sont devenus de grands champions. Il revint à Paris en 1886 prendre la suite du maître Chazalet à la salle de la Chaussée-d'Antin, où l'excellent maître Bourdon devint son associé; puis tous deux fondèrent le Cercle d'Escrime de la rue de Londres où le regretté maître Lafont professait encore ces derniers temps. En plus de son incontestable valeur de démonstrateur et d'escrimeur, c'était un homme fort instruit. Il possédait une connaissance parfaite de son art. Ses souvenirs, ses anecdotes en faisaient un conteur captivant. Il représentait le type du maître d'armes français, devenu si rare aujourd'hui, devant lequel l'élève s'incline avec respect. A notre tour, nous nous inclinons avec douleur devant sa tombe mais aussi avec la consolation de voir son jeune fils marcher sur ses traces, et la certitude qu'il saura se rendre digne du nom qu'il porte.

L. T.

HIPPISME

Une coquille glissée dans notre dernier article sur *Les achats de Caen* nous fait dire que la position d'Impétueux manque de profondeur, c'est poitrine

qu'il faut lire. Nos lecteurs auront, du reste, rectifié d'eux-mêmes.

TENNIS

Les équipes françaises Decugis-Germot et Decugis-Mme Fenwick viennent de remporter à Stockholm les championnats du monde de tennis sur courts couverts (Double messieurs et Double mixte).

CHOSSES ET AUTRES

« Comment les Eleveurs et les Veneurs supportent-ils encore les ennuis occasionnés par les animaux maux indisponibles?... Les Chevaux et les Chiens boiteux n'existent plus pour ceux qui utilisent le TOPIQUE DECLIE-MONTET; c'est un service à leur rendre que de le leur faire connaître. »

*
**

Le Raphaël-Export n'est pas un vin nouveau, c'est le type de Saint-Raphaël Quinquina rouge que nous livrons à l'exportation, il est plus sec et plus amer que le type français; sa véritable appellation serait *Saint-Raphaël Quinquina Exportation*, mais le nom est interminable et le public qui l'apprécie le demande sous le nom très abrégé de « Raphaël-Export ».

THÉÂTRES, CIRQUES ET CONCERTS

Athénée, 8 h. 1/2. — *Triplepatte*.
Renaissance, 8 h. 1/2. — *L'Ocident*.
Variétés, 8 h. 1/2. — *La Vie Parisienne*.
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — *La Présidente*.
Porte-Saint-Martin, 8 h. 1/2. — *Le Ruisseau*.
Vaudeville, 8 h. 1/2. — *Le Phalène*.
Comédie Marigny, 9 h. — *Les Anges gardiens*.
Châtelet, 8 h. 1/2. — *L'Insaississable Stanley Collins*.

Apollo, 9 h. — *La Mascotte*.
Nouveau Cirque, 8 h. 1/2. — *Grand championnat de lutte*.

Cirque Medrano, 8 h. 1/2. — *Attractions*.
Olympia, 8 h. 1/2. — *La Revue*.
Folies-Bergère, 8 h. 1/2. — *La Revue*.
Casino de Paris, 8 h. 1/2. — *Chasses d'Afrique*.
Alhambra, 8 h. 1/2. — *Attractions diverses*.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Vente le 26 novembre 1913, à deux heures, en l'étude de M^e Mahot de la Quérantonais, notaire à Paris, 14, rue des Pyramides, en 29 lots

DIVERS DROITS INCORPORELS consistant en Promesses de vente de 29 lieues kilométriques, colonie Pastorille, territoire du CHACO (REPUBLIQUE ARGENTINE)

Mises à prix : 14.000 fr. par lot. Consignation pour enchérir : 1.000 fr. par lot. S'adresser à M^e Mahot de la Quérantonais, notaire, à M^e Boccon-Gibod, et Wateau, avoués à Paris.

Propriété à Paris (16^e) **R. Boissière, 42 & 44** Sup. 587^m 31 Libre loc. M. à p. : 300.000 fr. A adj. s. 1 ench. Ch. Not. Paris, 9 déc. 1913. S'adj. M^e Moreau, not., 76, r. St-Lazare.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour

frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

A vendre Cheval hongre, 6 ans, 3/4 sang, 1^m58, gagnant de steeple, très doux, a été monté par une dame. Toutes garanties. S'adresser bureau du journal. 619

Petit cheval alezan doré, 1^m48, huit ans, ravissant modèle, adroit, très vite et brillant, convient poids 50 kilos, vient chasser trois saisons sous jeunes gens avec équipage du marquis de Cornulier; s'attelle, essai sur place. Prix : huit cents francs. — Marquis de Balleroy, Balleroy (Calvados). 672

A vendre : Gave de Pau, demi-sang normand, très beau modèle, 6 ans, bai, 1^m62 fort; bon pour gros poids; trois belles allures; saute fort et droit; facile partout; pas peureux; apte à dur service; habitué chasse et chiens, 1.600 francs. Comte de Comminges, Compiègne. 675

Cause départ : A vendre 1.700 fr. Jersey, p. s., gris, 7 ans, 1^m60, par Edouard III et J'y Pense. Ravissant modèle. 3 allures parfaites. Absolument sain et net, sauf légère taie à un œil ne gênant pas la vision. Toutes garanties. Large essai sur place. Henry Daix, 19, rue Jean-de-Gouy, Douai. 676

A vendre Franconi, 1/2 s., bai cerise, taille 1^m63, 5 ans, par Vincennes, 1/2 s., et Abydas, pur sang, par Le Sagittaire et Ambroisie. Très doux monté et attelé. Trois bonnes allures. Prix : 1.300 fr. S'adresser bureau du journal. 678

Excellente jument de chasse, 6 ans, baie très membrée, portait gros poids, s'attelle. Prix modéré avec garanties, cause excès de nombre. Granger, 5, avenue Victor-Hugo. Visible Pension Bertho, 27 bis, avenue d'Antin. 679

Ravissante hunter irlandaise, très près du sang, provenant du « Blackmore vale pack », baie, 7 ans, 1^m58. Tout repos pour jeune fille. Absolument nette. Modèle impressionnant. Allures délicieuses. Extraordinairement vite et sage : 2.500 fr., garanties illimitées. Comte Joseph Rochaid. « Deux-Rives ». Dinard. 681

Hunter français, 5 ans, très beau modèle, parfaitement mis à la selle et s'attelle, prêt à chasser, sain et net, toutes garanties d'usage et de sagesse, prix 1.400 fr. Jack Pers, Avranches (Manche). 682

A vendre pour excès de nombre « Clin d'œil », par Athlète, pur sang, hunter bai, 1^m64, 7 ans, très vite et agréable aux trois allures, a gagné courses, a fait saison dernière sous maître d'équipage, très gros sauteur, vendu 2.000 fr. seulement, cause léger tic à la mangeoire. C^{te} G. de Saint-Seine, les Coteaux, Maulévrier (M.-et-L.). 683

A vendre : 1^o jument, demi-sang, baie, très distinguée, sept ans, garantie, attelée très douce, allure 20 kilomètres à l'heure; 2^o charrette anglaise, 2 places, roues caoutchoutées, harnais, très bon état, prix 1.350 fr. S'adresser hôtel de l'Épée, Quimper. 684

On demande à acheter 2 sauteurs de concours, dont un débutant. Offres avec photos et prix au bureau du journal. 685

PETITES ANNONCES

Occasion : A vendre 17x24 HP, marque Unic, conduite intérieure, 4 places, dynamo, état de neuf, indicateur de vitesse. — S'adresser bureau du journal. 577

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Imprimerie PAUL DUPONT (Thouzeller Dir.)
4, rue du Bouloi, Paris.